

MA MAISON N'A JAMAIS ÉTÉ RACCORDÉE AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE



Depuis décembre 2020, Orange n'a plus obligation de construire une ligne téléphonique pour les maisons situées sur les communes où la fibre est déployée ou le sera prochainement.
Il est donc important de vérifier si

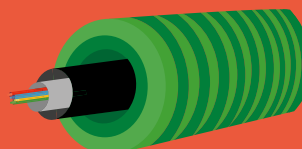
L'ADDUCTION

entre le logement et le domaine public existe ou est à réaliser.

J'identifie si

UNE GAINÉ VERTE

est présente entre le logement et le domaine public
Elle arrive en général près du compteur électrique.



CAS 1 : L'ADDUCTION EXISTE



Dès que mon logement est éligible à la fibre,
je peux souscrire

UNE OFFRE FIBRE

auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet

CAS 2 : L'ADDUCTION N'EXISTE PAS



J'identifie

MON OPÉRATEUR D'INFRASTRUCTURE

sur la carte interactive de nievrenumerique.fr



Je contacte

MON OPÉRATEUR D'INFRASTRUCTURE

via son site internet



xp fibre.com



nievrenumerique.fr



orange.fr

Je lui demande où se situe

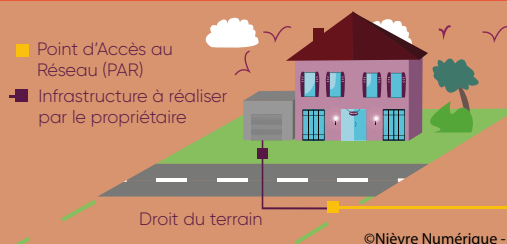
LE POINT D'ACCÈS RÉSEAU

Le PAR est un poteau ou une chambre
qui permet de relier le logement au réseau public.

Une fois que j'ai cette information, je réalise

LES TRAVAUX D'ADDUCTION

dans la limite du droit de mon terrain



©Nièvre Numérique - avril 2023



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



Plan France
Très Haut Débit
REPUBLIQUE FRANÇAISE



nièvre
le département

VOTRE COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES